



GUIDE PRATIQUE POUR REMPLIR LE CERFA DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vous souhaitez recruter un·e apprenti·e ?
Ce guide pratique vous donne les informations
essentiels pour remplir le Cerfa n°10103*09.



Université
Paris Cité


CERFA COMMENTÉ

**TRANSMETTRE À VOTRE OPCO
LE DOSSIER COMPLET AU
PLUS TARD DANS LES 5 JOURS
OUVRABLES QUI SUIVENT
LE DÉBUT D'EXÉCUTION DU
CONTRAT :**

- Le CERFA dûment complété, visé par l'ensemble des parties ;
- La convention de formation par apprentissage ;
- La convention tripartite en cas de réduction de la durée du contrat d'apprentissage.

PAGE N°3

PAGE N°4


MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
 Directeur

Contrat d'apprentissage
 (art. L8211-1 et suivants du code du travail)
 (Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa de remplir ce document) N° 1603-09

Mode contractuel de l'apprentissage
 employeur privé employeur « public »

L'EMPLOYEUR
 Nom et prénom ou dénomination : N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
 Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : Type d'employeur :
 N° : Voie : Employeur spécifique :
 Complément : Code activ. de l'entreprise (NAF) :
 Code postal : Effectif total salariés de l'entreprise :
 Commune : Convention collective applicable :
 Téléphone :
 Courriel : Code IDCC de la convention :

*Pour les employeurs du secteur public, achèvement de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :

L'APPRENTI(E)
 Nom de naissance de l'apprenti(e) :
 Prénom de l'apprenti(e) :
 NIR de l'apprenti(e) : Date de naissance :
 *Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L.6353-10 du code du travail Sexe : M F
 Adresse de l'apprenti(e) : Département de naissance :
 N° Voie : Commune de naissance :
 Complément :
 Code postal : Nationalité : Régime social :
 Commune : Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau :
 Courriel : ou non
 Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : ou non
 Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé) Situation avant ce contrat :
 Nom de naissance et prénom : Dernier diplôme ou titre préparé :
 Adresse du représentant légal : Dernière classe / année suivie :
 N° Voie : Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
 Complément : Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
 Code postal :
 Commune :

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE
 Maître d'apprentissage n°1 Nom de naissance :
 Nom de naissance :
 Prénom : Prénom :
 Date de naissance : Date de naissance :

L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

LE CONTRAT
 Type de contrat ou d'avenant : Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat
 Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :
 Date de conclusion : Date de début d'exécution du contrat : Si avenant, date d'effet :
 (Date de signature du présent contrat) :
 Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : Durée hebdomadaire du travail : heures minutes
 Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ou non
Rémunération * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)
 1^{re} année, du au : % du *; du au : % du *
 2^e année, du au : % du *; du au : % du *
 3^e année, du au : % du *; du au : % du *
 4^e année, du au : % du *; du au : % du *
Salaires
 Salaire brut mensuel à l'embauche : Caisse de retraite complémentaire :
 € / repas Logement : € / mois Autre :
 Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture :

LA FORMATION
 CFA d'entreprise : ou non Diplôme ou titre visé par l'apprenti :
 Dénomination du CFA responsable : Intitulé précis :
 N° UAI du CFA : Code du diplôme :
 N° SIRET CFA : Code RNCP :
 Adresse du CFA responsable : Organisation de la formation en CFA :
 N° Voie : Date de début du cycle de formation :
 Complément : Date prévue de fin des épreuves ou examens :
 Code postal : Durée de la formation : heures
 Commune :
 Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :

L'employeur atteste d'avoir déposé l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat
 Fait à :
 Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT
 Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme :
 Date de réception du dossier complet : Date de la décision :
 N° de dépôt : Numéro d'avenant :

Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données, reportez-vous à la notice FA 14

PAGE N°5

PAGE N°6

PAGE N°9

PAGE N°10

L'APPRENTI(E)



La limite d'âge de 29 ans ne s'applique pas :

- si le contrat est conclu dans l'année suivant un précédent contrat d'apprentissage et conduit à un diplôme supérieur
- ou fait suite à une rupture de contrat indépendante de la volonté de l'apprenti (inaptitude, fermeture de l'entreprise...)
Cas particulier, aucune limite d'âge ne s'applique pour :
- Reconnaissance de travailleur handicapé
 - Sportif de haut niveau
 - En cas de création ou de reprise d'entreprise supposant l'obtention du diplôme



Le sigle NIR

désigne le Numéro d'Inscription au Répertoire de l'INSEE, couramment appelé le «numéro de sécurité sociale».

L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) :	
Prénom de l'apprenti(e) :	
NIR de l'apprenti(e)* : <small>*Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L.6353-10 du code du travail</small>	
Date de naissance : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Adresse de l'apprenti(e) :	
Département de naissance : <input type="text"/>	
Commune de naissance : <input type="text"/>	
N° Voie :	
Nationalité : <input type="checkbox"/> Régime social : <input type="checkbox"/>	
Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Complément : <input type="text"/>	
Code postal : <input type="text"/>	
Commune : <input type="text"/>	
Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Téléphone : <input type="text"/>	
Situation avant ce contrat : <input type="text"/>	
Courriel : <input type="text"/> @ <input type="text"/>	
Dernier diplôme ou titre préparé : <input type="text"/>	
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé) Nom de naissance et prénom :	
Dernière classe / année suivie : <input type="text"/>	
Adresse du représentant légal :	
Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : <input type="text"/>	
N° Voie :	
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <input type="text"/>	
Complément : <input type="text"/>	
Code postal : <input type="text"/>	
Commune : <input type="text"/>	

6

NOM DE NAISSANCE ET SON PRÉNOM

Ses coordonnées complètes.

7

DÉPARTEMENT DE NAISSANCE

Si l'apprenti est né à l'étranger :
CODE 099.

8

NATIONALITÉ

Pour les apprentis non citoyens européens, une autorisation de travail ou titre de séjour valable autorisant à travailler est nécessaire.

9

TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Champ permettant d'être alerté sur une majoration possible du niveau de prise en charge.

10

SITUATION AVANT CONTRAT

Champ permettant d'alerter l'OPCO sur une possible prise en charge de la formation avant le début du contrat (Art. L6222- 12-1 CT) :

- en cas de rupture (Art. L6231- 2 CT),
- **code 7 « en formation au CFA sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, avant signature d'un contrat d'apprentissage »**

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE



LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Maître d'apprentissage n°1	Maître d'apprentissage n°2
Nom de naissance :	Nom de naissance :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
<input type="checkbox"/> L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.	

11

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Doit être le chef d'entreprise ou un salarié volontaire réunissant les conditions exigées.

12

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Permet d'assurer que l'employeur possède tous les justificatifs d'expérience professionnelle, de formation et s'est assuré de la qualité de maître d'apprentissage. Les stages et périodes de formation en milieu professionnel ne sont pas pris en compte dans le cadre des durées d'expérience requises.



À NOTER

Le changement de maître d'apprentissage en cours de contrat implique de conclure un avenant au contrat initial (sauf dans le cas où un second maître d'apprentissage avait été prévu).



DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Le maître d'apprentissage peut être un salarié de l'entreprise, volontaire et expérimenté, le chef d'entreprise ou son conjoint collaborateur, s'il remplit les conditions d'expérience exigées. Pour les contrats signés depuis le 1er janvier 2019, le maître d'apprentissage doit remplir les conditions de compétence professionnelle exigées par convention ou accord collectif de branche ou d'entreprise. En l'absence de dispositions conventionnelles, il doit remplir l'une des conditions suivantes :

- détenir un diplôme ou un titre professionnel relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti, et justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification professionnelle visée ;
- ou avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification professionnelle préparée par l'apprenti.

Un maître d'apprentissage peut encadrer au maximum 2 apprentis + 1 apprenti supplémentaire dont la formation est prolongée en cas d'échec à l'examen.

LE CONTRAT

la typologie



Renseignements permettant notamment d'alerter votre OPCO sur une éventuelle réduction/allongement de durée.

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

Date de conclusion : / / Date de début d'exécution du contrat : / / Si avenant, date d'effet : / /

Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : / / Durée hebdomadaire du travail : heures minutes

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non

Rémunération * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)

1^{re} année, du au : % du * ; du au : % du *

2^{ème} année, du au : % du * ; du au : % du *

3^{ème} année, du au : % du * ; du au : % du *

4^{ème} année, du au : % du * ; du au : % du *

Salaire brut mensuel à l'embauche : , € Caisse de retraite complémentaire :

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : , € / repas Logement : , € / mois Autre :

13

CODE SPÉCIFIQUE SUIVANT LE TYPE DE CONTRAT OU AVENANT

Contrat initial

- 11 : premier contrat d'apprentissage de l'apprenti

Succession de contrats

- 21 : nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un même employeur
- 22 : nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un autre employeur
- 23 : nouveau contrat avec un apprenti dont le précédent contrat auprès d'un autre employeur a été rompu

Avenant : modification des conditions du

contrat

- 31 : modification de la situation juridique de l'employeur
- 32 : changement d'employeur dans le cadre d'un contrat saisonnier
- 33 : prolongation du contrat suite à un échec à l'examen de l'apprenti
- 34 : prolongation du contrat suite à la reconnaissance de l'apprenti comme travailleur handicapé
- 35 : modification du diplôme préparé par l'apprenti
- 36 : autres changements : changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, réduction de durée, etc.
- 37 : modification du lieu d'exécution du contrat

14

CODE SPÉCIFIQUE SUIVANT LE CAS DE DÉROGATION

Type de dérogation

- 11 : âge de l'apprenti inférieur à 16 ans
- 12 : âge supérieur à 29 ans : cas spécifiques prévus dans le code du travail

- 21 : réduction de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage
- 22 : allongement de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage
- 50 : cumul de dérogations
- 60 : autre dérogation

LE CONTRAT : LES DATES

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant :

Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

Date de conclusion :
(Date de signature du présent contrat)

Date de début d'exécution du contrat :

Si avenant, date d'effet :

Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :

Durée hebdomadaire du travail :
 heures minutes

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non

Rémunération

1^{re} année, du au : % du
2^{me} année, du au : % du
3^{me} année, du au : % du
4^{me} année, du au : % du

* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)

* ; du au : % du *
* ; du au : % du *
* ; du au : % du *
* ; du au : % du *

Salaire brut mensuel à l'embauche :

, €

Caisse de retraite complémentaire :

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : , € / repas

Logement : , € / mois Autre :

15 DATE DE CONCLUSION

Date de signature du contrat.

16 DATE DE DÉBUT D'EXÉCUTION

Date à laquelle débute effectivement le contrat au sein de l'Université Gustave Eiffel – ESIEE Paris ou entreprise.

17 SI AVENANT, DATE D'EFFET

Date à laquelle est conclu l'avenant du contrat d'apprentissage par les deux parties.

18 DATE DE FIN DE CONTRAT

La date ne peut être postérieure à la fin du cycle de formation.

19 DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

Le temps passé en CFA correspond à du temps de travail réalisé en entreprise.

L'apprenti est soumis à l'horaire de travail applicable dans l'entreprise.

LE CONTRAT

la rémunération



Au 1er mai 2022

Taux horaire du Smic brut = 10,85 €
soit 1 645,58 € / 151,67 heures

20

RÉMUNÉRATION

L'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du SMIC, sauf dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables. Ce montant varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de la progression dans le cycle de formation qui fait l'objet du contrat. Le passage d'un niveau de rémunération à un autre s'effectue à l'issue de chaque année d'exécution du contrat (12 mois effectifs).

Rémunération en fonction de l'année d'exécution du contrat et de l'âge			
Année d'exécution du contrat	Âge de l'apprenti		
	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et plus
1 ^{re} année	43%	53%*	100%*
2 ^e année	51%	61%*	100%*
3 ^e année	67%	78%*	100%*

* ou en fonction du salaire minimum conventionnel si plus favorable.

En cas de succession de contrats, des règles particulières viennent s'ajouter. Lorsque le nouveau contrat d'apprentissage est conclu avec le même employeur, sa rémunération doit être au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année de son précédent contrat. Lorsque le nouveau contrat d'apprentissage est conclu avec un employeur différent, sa rémunération est au moins égale à la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent. Le maintien de la rémunération entre deux contrats d'apprentissage se fait uniquement si le précédent contrat a conduit le jeune à l'obtention du diplôme en titre préparé. *Article D6222-29, modifié par Décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018.*

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : <input type="text"/>	Type de dérogation : <input type="checkbox"/> à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : <input type="text"/>	
Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat) <input type="text"/>	Date de début d'exécution du contrat : <input type="text"/>
Si avenant, date d'effet : <input type="text"/>	
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : <input type="text"/>	Durée hebdomadaire du travail : <input type="text"/> heures <input type="text"/> minutes
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Rémunération	
* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)	
1 ^{re} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> * ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> *	
2 ^e année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> * ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> *	
3 ^e année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> * ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> *	
4 ^e année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> * ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> *	
Salaire brut mensuel à l'embauche : <input type="text"/> , <input type="text"/> €	Caisse de retraite complémentaire : <input type="text"/>
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : <input type="checkbox"/> , <input type="text"/> € / repas Logement : <input type="checkbox"/> , <input type="text"/> € / mois Autre : <input type="text"/>	

21

AVANTAGES EN NATURE

Ces coûts sont des frais annexes liés à l'entreprise. Les frais annexes liés au CFA (repas, hébergement, premier équipement) sont notifiés dans la convention de formation qui sera jointe avec le CERFA.

LA FORMATION

au sein de l'Université Gustave Eiffel & Université Paris Cité

22 CFA D'ENTREPRISE

Non.

23 DÉNOMINATION DU CFA

La dénomination du CFA responsable apparaît sur le Cerfa. Signature du directeur et son cachet.

24 DIPLÔME OU TITRE VISÉ PAR L'APPRENTI

Le titre d'ingénieur ESIEE Paris est inscrit au RNCP.

LA FORMATION

CFA d'entreprise : oui non

Dénomination du CFA responsable :

Université Gustave Eiffel

N° UAI du CFA : 0772894C

N° SIRET CFA : 130 026 123 00013

Adresse du CFA responsable :

N° 5 Voie : Boulevard Descartes

Complément : Campus Marne-la-Vallée - Champs-sur-Marne - Marne la vallée cedex 2

Code postal : 77454

Commune : CHAMPS-SUR-MARNE

Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :

Diplôme ou titre visé par l'apprenti : 73

Intitulé précis :

Master Ingénierie Physique des Énergies - IPE

Code du diplôme : 13511517

Code RNCP : 31808

Organisation de la formation en CFA :

Date de début du cycle de formation :

voir tableau ci-dessous

Date prévue de fin des épreuves ou examens :

voir tableau ci-dessous

Durée de la formation : cf. heures

ci-dessous

25 CODE DU DIPLÔME

Combinaison de 2 codes indispensable à la détermination du niveau de prise en charge de France compétences :

- code diplôme
- code IDCC

27

DURÉE DE LA FORMATION

Varie selon la formation en apprentissage

Formation	Date de début	Date de fin	Volumes horaires
Master Physique fondamentale et applications 24 mois	11/09/2023	19/09/2025	1200 h
2eme année du Master Physique fondamentale et applications 12 mois	02/10/2023	20/09/2024	600 h

26

DATES DU CYCLE DE FORMATION

Correspondent aux dates d'entrée/sortie de l'apprenti dans la formation. Même si le début de la formation a été réalisé sous un autre statut, ces informations concernent le temps en formation suivi par l'apprenti.

Lieu de la Formation

Université de Paris Cité - UFR de PHYSIQUE

Siret : 130 025 737 00011

UAI : 0751948K

Bâtiment Condorcet - 10 rue Alice DOMON et Léonie DUQUET

75205 PARIS CEDEX 13



Ces informations concernant la formation doivent être impérativement renseignées pour la détermination du niveau de prise en charge du coût de la formation et pour le versement des aides financières versées à l'entreprise.

Si le lieu principal de la formation n'est pas le CFA responsable (ex. UFA). Cette information complémentaire est indiquée dans la convention de formation.

SIGNATURE ET DÉPÔT DU CONTRAT



Si le contrat d'apprentissage est conforme aux règles fixées, votre OPCO procède à son dépôt auprès des services du ministre en charge de la formation professionnelle, dans un délai de 20 jours à compter de la date de réception du dossier complet.

En cas de non-conformité, votre OPCO peut soit refuser, soit demander la modification par l'employeur du ou des points de non-conformité constaté(s), et ce dans le délai prévu pour l'instruction.

28

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Signatures sont obligatoires pour les parties au contrat (entreprise / apprenti-e).

Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat

Fait à :

Signature de l'employeur

Signature de l'apprenti(e)

Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT

Nom de l'organisme :

N° SIRET de l'organisme :

Date de réception du dossier complet :

Date de la décision :

N° de dépôt :

Numéro d'avenant :

Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14

28

NUMÉRO DE DÉPÔT

Le numéro d'enregistrement (dépôt), fourni par la DGEFP lors du dépôt du contrat par votre OPCO sera reporté sur la notification de prise en charge financière produite par votre OPCO.



Cette partie ne sera pas remplie par votre OPCO, c'est la notification de prise en charge qui remplace cette partie.

La notice complète du cerfa est consultable sous [ce lien](#).

AIDES ÉLIGIBLES au contrat d'apprentissage



Des aides financières peuvent être attribuées en cas d'embauche de demandeurs d'emploi en contrat d'apprentissage ou de personnes reconnues travailleurs handicapés.



1. Aide exceptionnelle aux employeurs qui recrutent en apprentissage. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus.

2. Aides spécifiques versées par les Régions

- Prime à l'apprentissage
- Aide au recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire



3. Exonération des charges sociales

4. Crédit d'Impôt
en faveur de
l'apprentissage



5. Aides spécifiques pour les employeurs d'un apprenti reconnu travailleur handicapé



Pour connaître toutes les aides rdv sur le [portail de l'alternance](#). Afin de faciliter l'obtention et le versement des aides de l'Etat en matière d'alternance, [consultez le guide pratique](#).



Université Gustave Eiffel
cfa-univpariscite@univ-eiffel.fr



Université de Paris Cité - UFR de PHYSIQUE

Bâtiment Condorcet
10 rue Alice DOMON et Léonie DUQUET
75205 - PARIS CEDEX 13
www.aied.univ-paris-diderot.fr/ipe

